

Laïcité

Bulletin du Mouvement laïque québécois Vol.23 N°2 été 2003

Oui à l'Europe laïque

par Henri Laberge, président du Mlq

Dans un article (*Le Devoir* du vendredi 18 juillet 2003) globalement élogieux quant au rôle de Giscard d'Estaing comme président de la commission chargée de rédiger un projet de constitution européenne, Christian Rioux écorche au passage les membres de ladite commission, les traitant d'hystériques de la laïcité parce qu'ils «refusent de mentionner l'héritage chrétien de l'Europe dans le préambule de la constitution». Selon lui, une telle mention ne ferait que rapporter une évidence qu'aucun historien ne conteste.

Or, ce n'est justement pas le rôle d'une constitution d'énoncer des évidences. Une constitution n'est ni un livre d'histoire, ni un traité de géographie ou de sciences humaines. Elle a une fonction normative et non pas narrative ou descriptive. Ses dispositions rédigées à l'indicatif présent ont une portée impérative. Son préambule doit aider à interpréter les dispositions impératives.

Comment réagirait Christian Rioux si un groupe d'extrême droite proposait de mentionner dans le préambule de la constitution l'apport prépondérant de la race blanche dans la fondation et le développement des pays qui constituent l'Europe. Bien sûr qu'il ne traiterai pas d'hystérique de l'antiracisme ceux qui s'opposeraient à la mention de cette évidence historique. Il aurait raison de prétendre qu'une telle mention établirait une hiérarchie symbolique entre les citoyens de l'Europe sur la base de leurs caractéristiques raciales. Car une constitution ne fait pas que constater des états

de faits. Elle indique une orientation, elle exprime la volonté des constituants. La mention explicite exclusive de l'héritage chrétien de l'Europe aurait des effets analogues. Elle indiquerait que les lois et les politiques de l'Europe auraient le devoir de se conformer au contenu de cet héritage.

La laïcité est une valeur essentielle au bon fonctionnement de la démocratie, au même titre que l'antiracisme ou que l'antisexisme. Elle ne propose pas une doctrine alternative concernant l'existence d'un monde surnaturel. Elle ne porte ni sur Dieu, ni sur les anges ni sur la vie après la mort (ni pour affirmer, ni pour nier). Elle porte sur l'aménagement présent des relations entre citoyens, de façon à ce que ceux-ci puissent se savoir égaux entre eux et collaborer au bien de la cité indépendamment de la religion de chacun et indépendamment du fait que certains ont une religion et d'autres pas. Affirmer la caractère laïque de l'Europe ne brime donc la conscience de qui que ce soit. C'est au contraire, une garantie démocratique. Mais privilégier une tradition religieuse en la désignant à l'exclusion des autres traditions idéologiques comme élément fondateur de l'Europe, ce serait nier à celle-ci son droit fondamental à la laïcité.

Le Mouvement laïque québécois se déclare solidaire de tous les groupes (religieux ou non religieux) qui revendiquent la laïcité de l'Europe et, par conséquent, s'opposent à l'enchâssement de la tradition chrétienne dans sa constitution.

□

Le mariage comme institution libératrice

S'il est incontestable que la complémentarité sexuelle de l'homme et de la femme est une donnée naturelle et que sans cette complémentarité l'espèce humaine n'existerait pas, il me semble nettement exagéré d'en conclure que le mariage est de droit naturel.

La nature telle qu'observée et interprétée par la science contemporaine ne confère par elle-même aucun droit; elle n'impose aucune obligation; elle n'est soumise à aucune morale. Les cataclysmes naturels, la férocité des grands fauves et l'extinction des espèces font partie de la nature au même titre que l'instinct maternel et la coopération entre animaux pour la survie. C'est la culture et non pas la nature elle-même qui établit des échelles de valeurs entre situations et comportements. C'est la culture qui fonde les droits, les obligations et la morale. La morale n'est pas donnée par la nature; elle résulte de l'effort collectif de l'humanité pour s'inventer un art de bien vivre, un art de se comporter de façon à être heureux sans nuire au bonheur des autres. De même, le mariage est une création de la culture. Ce qui est naturel, ce sont les relations amoureuses, y compris entre personnes de même sexe (dont on retrouve l'équivalent chez les espèces animales qui nous sont les plus apparentées).

Les unions entre hommes et femmes qui, dans les millénaires passés, ont assuré la survie de l'espèce humaine étaient de types très variés, certains n'ayant à peu près pas de commune mesure avec le mariage tel qu'il a été vécu en occident au cours du 20e siècle. Les plus anciens récits de la Bible, qui réfèrent à des événements qui seraient survenus il y a à peine 3000 ou 4000 ans (ce qui est très court en regard du temps écoulé depuis l'apparition de notre espèce), ne parlent pas d'une institution du mariage comportant les caractéristiques essentielles du mariage d'aujourd'hui. Ils décrivent des unions qui ne sont pas nécessairement exclusives (la polygamie y est admise et même bénie de Dieu) et qui se négocient

Suite page 2 ►

Le mariage comme institution libératrice (suite)

entre familles ou entre prétendant et père de la femme convoitée beaucoup plus qu'elles ne résultent d'un contrat entre deux partenaires libres et égaux. Le mariage civil moderne dont le contenu est défini par une loi, qui implique un libre choix ainsi qu'un engagement public et solennel et qui peut être dissous en cas d'échec est en tant que tel une institution assez récente.

Le mariage-institution n'a pas toujours eu la même portée et les mêmes effets. En certain cas, il a été utilisé par les chefs de familles pour conforter leur pouvoir de négocier les unions entre leurs fils et leurs filles, pour leur permettre d'annuler ou de faire annuler des unions librement contractées mais non conformes aux prescriptions de la loi. En d'autres circonstances, le mariage a pu servir à protéger contre la tyrannie de leurs familles les jeunes couples unis par l'amour. C'est en cela qu'il a pu avoir une portée progressiste et libératrice.

Les modifications annoncées à la Loi sur le mariage peuvent-elles avoir un effet réel sur l'orientation sexuelle des gens? Je ne crois pas. Louis O'Neill a raison de ne pas s'énerver et d'inviter au calme: quelle que soit la modification retenue à la loi, il est certain que les couples qui se formeront au cours du prochain siècle et du prochain millénaire seront encore, en très grande majorité, hétérosexuels. Le fait que des couples de même sexe puissent se marier n'enlève rien aux couples constitués d'un homme et d'une femme. Aucun couple ne perd la faculté de conférer à son propre mariage la signification qu'il veut bien lui donner.

Quand la société reconnaît officiellement, par l'institution du mariage, l'union qui se veut stable de deux personnes s'engageant l'une vis-à-vis de l'autre, elle y attache des effets civils, mais elle ne confère aucun sacrement. Elle n'oblige pas les conjoints à la fécondité et elle n'interdit pas la fécondité aux couples non mariés. Le mariage est là pour protéger la liberté des couples qui veulent y recourir en officialisant leur union librement consentie et en invitant les autres à respecter ce choix. Ceux qui reconnaissent la liberté pour les homosexuels à former des unions stables,

pourquoi s'opposeraient-ils à ce que l'institution du mariage reconnaisse cette liberté et la protège.

La société a intérêt à ce que les relations amoureuses se vivent autant que possible dans le cadre d'unions stables, cela aussi bien pour les homosexuels que pour les hétérosexuels (faciliter les interventions en santé publique; clarifier la capacité d'un conjoint à prendre des décisions pour celui qui est incapable de les prendre ou de les exprimer; constituer un milieu favorable à l'adoption et à l'éducation des enfants; etc.) La société a intérêt aussi à ce que se développe une culture de l'acceptation des différences et du respect mutuel.

L'homosexualité existe dans la nature, chez l'être humain et dans d'autres espèces. À ce titre, elle n'est ni bonne ni mauvaise. Elle constitue un fait brut qui ne confère aucun droit et n'impose aucune obligation. Mais c'est un progrès de la culture que le respect des orientations sexuelles et la promotion de la liberté.

Henri Laberge

Le MLQ veut savoir...

Le MLQ aimerait connaître vos disponibilités pour participer à ses diverses actions. Plusieurs nouvelles stratégies ont été adoptées cette année, notamment en recherche et développement (nouvelles actions, apologétique, etc.), en communication (refonte du site Internet, amélioration du bulletin Laïcité), et dans l'organisation d'événements (conférences, débat, soirées rencontre et discussion). Les démarches entreprises ne peuvent être menées à bien

sans votre participation. En particulier, nous avons besoin de combler un manque de bras pour les tâches suivantes:

- Rédaction
- Révision de texte
- Secrétariat (préparation d'envois postaux, correspondance)
- Correction de texte
- Traduction (indiquez quelles langues)
- Production d'événement
- Accueil aux événements
- Infographie, préimpression
- Programmation (Java, SQL, HTML ou CSS)

Faites parvenir vos disponibilités à l'adresse de courriel suivante: info@mlq.qc.ca

Vous pouvez aussi utiliser le courrier traditionnel:

Mouvement Laïque Québécois
335, rue Ontario Est
Montréal (Québec)
H2X 1H7

SVP, veuillez indiquer vos coordonnées, les tâches qui vous intéressent (ne vous limitez pas à la liste ci-dessus), ainsi que le nombre maximum d'heures, par mois, que vous voulez mettre à la disposition du MLQ. Merci à l'avance.

Vincent-Olivier Arsenault

Soirée-conférence des Sceptiques du Québec:

L'EFFET PLACÉBO

Conférencier: **François Filiatrault**

Nous vous attendons donc en grand nombre **le samedi 13 septembre prochain dès 19:00**, à la salle 100 du Centre St-Pierre, situé au 1212, rue Panet, Montréal, près du métro Beaudry. Les portes ouvriront à 18:00 pour les personnes qui désirent bavarder avec nous.

Plus d'informations:
Marie-Soleil Gauthier, relationniste
(450) 670-1434

Laïcité est le bulletin du Mouvement laïque québécois. Ses principaux objectifs sont la promotion et la défense de la liberté de conscience et la séparation des Églises et de l'État

Responsable:	Joseph Aussedat
Abonnement:	Individu 15\$, Organisme 25\$
Adresse:	335, rue Ontario Est, Montréal, H2X 1H7
Téléphone:	(514) 985-5840
Adresse Internet:	www.mlq.qc.ca
Dépôt légal:	Bibliothèque nationale du Québec – 3 ^e trimestre 2003

La religion en politique: le cas des États-Unis

par Rodrigue Tremblay

Le courant religieux aux États-Unis

Contrairement à d'autres constitutions, dont celle du Canada, qui font directement référence à Dieu en tant que source du pouvoir politique, la Constitution américaine ressemble davantage à la Constitution française, cette dernière proclamant explicitement la laïcité de la France: *«la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances.»*

Les deux constitutions américaine et française s'inspirent, en effet, du même principe démocratique «du gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple» et proclament le même grand principe laïque selon lequel tout pouvoir politique découle du consentement du peuple, et qu'il n'appartient pas au gouvernement, par conséquent, de se mêler de choses religieuses.

Cependant, la Constitution américaine est beaucoup moins explicite sur cette question que la Constitution française. En effet, ce n'est qu'indirectement que la Constitution américaine se rapproche, par son Premier amendement, du principe de laïcité. Ainsi, son premier amendement [*«le Congrès ne fera aucune loi qui touche l'établissement ou interdit le libre exercice d'une religion.»*] établit, à tout le moins, un sécularisme partiel. Les tribunaux américains ont interprété cet amendement comme une obligation faite au gouvernement de se tenir à l'écart de activités religieuses des églises et de ne point favoriser une religion plutôt qu'une autre.

Ainsi donc, on peut dire que la Constitution américaine garantit une certaine séparation entre l'état et les organisations religieuses, mais pas nécessairement entre l'état et la religion en général. C'est pourquoi, même si son voisin du Nord, le Canada, est une monarchie constitutionnelle dont la constitution reconnaît officiellement la suprématie de Dieu et dont le chef d'état est le chef d'une église (d'Angleterre), c'est un pays qui a une tradition et une culture politique considé-

ablement plus laïques que celle des États-Unis.

Il est relativement facile pour un gouvernement qui ne souscrit pas aux principes d'une constitution de la détourner et de faire indirectement ce qui lui est défendu de faire directement. Les cours prennent beaucoup de temps avant de déclarer inconstitutionnelles des initiatives gouvernementales, une fois que ces dernières ont été lancées et mises en place. Mais, même alors, les mesures initiales peuvent toujours être remplacées par de nouvelles, de sorte que le tout est toujours à recommencer. En réalité, la protection qu'une constitution apporte aux citoyens est rarement supérieure à la qualité de leur gouvernement. Ainsi, la constitution de l'ancienne Union soviétique était, sur papier et en théorie, un modèle de démocratie et de liberté. En pratique, cependant, les citoyens qui tentaient d'exercer pleinement leurs droits et libertés en étaient empêchés par l'État.

Les États-Unis, un pays religieux

Tout en étant une république partiellement laïque, donc, les États-Unis n'en sont pas moins un pays très religieux. En effet, même si la Constitution penche vers la laïcité, la Déclaration d'indépendance de 1776, qui l'avait précédée, faisait directement référence à un Créateur céleste pour asseoir les nouveaux droits et les nouvelles libertés que les révolutionnaires recherchaient. On y disait que «Tous les hommes sont créés égaux; qu'ils sont dotés par leur Créateur de certains droits inaliénables...». Les signataires ajoutèrent qu'ils lançaient leur entreprise «en la faisant reposer sous la protection de la Providence divine.»

En réalité, les États-Unis ont toujours eu un fort penchant religieux. Aujourd'hui, les États-Unis sont sans contredit le pays occidental le plus religieux qui soit. Les Américains se prévalent en masse de la liberté de religion qui est garantie par leur Constitution. Tout comme le Moyen-Orient est balayé par la tempête de sable de l'intégrisme islamiste, les États-Unis sont le seul pays occidental à être lui aussi balayé par un fort courant d'intégrisme

religieux. Et, coïncidence étrange, il semblerait que plus les États-Unis deviennent un empire mondial au plan économique, politique et militaire, plus ils se rapprochent de la religion.

On compte aujourd'hui plus de 220 dénominations religieuses et 2000 sous-dénominations aux États-Unis, regroupées en 16 grandes familles religieuses. On y retrouve près de 500 000 églises, temples et mosquées. C'est une industrie très prospère qui est exemptée d'impôts et qui possède des réseaux de radio et de télévision, des séminaires, des «universités» et d'énormes propriétés. Elle ouvre une foule de carrières très rémunératrices à qui veut s'y consacrer. Certains guérisseurs-hypnotiseurs s'en donnent à cœur joie. En devenant des prêcheurs télévangélistes, ils prétendent parler à Dieu et faire des miracles en son nom. Ils réussissent de cette façon à extorquer des sommes fabuleuses, entièrement libres d'impôts, aux personnes les plus naïves et les plus vulnérables de la société.

Les États-Unis sont incontestablement le seul pays démocratique où de nombreuses chaînes de télévision sont investies par des entreprises religieuses, plusieurs d'entre elles extrêmement politisées. Jour après jour, des caractères mercantiles, hurlant et cognant sur la Bible, s'emploient à soutirer le maximum de fonds d'un public américain crédule. De nombreux télévangélistes américains sont d'ailleurs des multimillionnaires, possédant ranchs et domaines. Certaines organisations sont de véritables empires religieux, commerciaux, politiques et brassent des milliards de dollars.

Les dénominations les plus populaires et en plus forte croissance sont celles qui relèvent du protestantisme évangélique ou du christianisme fondamentaliste.

Le fondamentalisme religieux américain est le pendant de l'islamisme. Tout comme l'islamisme est porté à accorder une signification littérale aux mots et expressions consignés dans le Coran, le fondamentalisme protestant aux États-Unis considère que toutes les histoires, toutes les allégories et toutes les fables que l'on retrouve dans la Bible sont l'œuvre de Dieu et doivent être prises au pied de la lettre.

Le fondamentalisme religieux est un mouvement anti-modernisme qui remonte loin dans le temps aux États-Unis. De nombreux «prêcheurs» se sont fait un nom en se faisant les promoteurs des passages les plus excentriques de la Bible. Au XIX^e siècle, les révérends protestants John Nelson Darby et Cyrus Scofield développèrent les idées évangélistes d'une théologie du désespoir: pour eux, le monde devait aller de mal en pis, jusqu'à un jugement dernier qui devait coïncider avec une fin du monde cauchemardesque. Au XX^e siècle, dans les années 20, le fondamentalisme religieux américain reprit forme avec le *social gospel* de Walter Rauschenbusch. Aujourd'hui, il est repris sur les écrans de télévision et à la radio par toute une pléthore de prêcheurs évangélistes qui rivalisent à qui sera le plus terrifiant et qui réussira à extirper le maximum de dollars des âmes apeurées.

Le mouvement religieux émane d'une réaction contre l'infiltration de la technologie dans la vie quotidienne des personnes, laquelle transforme leurs façons de s'amuser, de travailler, d'aimer, de naître, d'être malade et de mourir. La religion devient alors une sorte d'échappatoire, une fuite du réel vécu, et une façon de se libérer des pressions que la technologie et l'économie imposent aux personnes. La spiritualité collective vient ainsi suppléer à l'absence de vie intellectuelle personnelle. Certaines églises organisent des réunions monstres qui sont ni plus ni moins des séances d'hypnotisme collectif. Certaines d'entre elles ont même conduit, dans le passé, à des suicides collectifs.

En effet, dans le sud des États-Unis, là où la religiosité est la plus répandue, les forces économiques semblent laisser l'individu peu instruit à lui-même. Devant les grandes corporations industrielles, américaines comme étrangères, on ne retrouve guère d'organisations syndicales structurées, capables de défendre d'égal à égal les droits des travailleurs. L'organisation qui est toute prête à accueillir l'individu désarmé, c'est l'organisation religieuse.

La population américaine, beaucoup moins instruite qu'on ne le croit généralement, surtout dans mid-ouest rural et le sud des États-Unis, embarque dans une grande proportion dans les fantaisies et dans les mythes que ces églises plus ou moins extravagantes essaient de leur

vendre. Ainsi, plus du tiers de la population américaine, soit 36 pour cent, croit que la Bible consigne bel et bien la parole de Dieu et doit être prise au sens littéral.

Les chrétiens fondamentalistes et les musulmans islamistes ont la même vision mythique et déformée du monde. Ainsi, les musulmans établissent eux aussi l'âge de la Terre à 4 000 ans. Et ils croient que la Kaaba à La Mecque fut construite par Adam lui-même.

Ce regain de religiosité et ce flirt avec l'irrationnel aux États-Unis s'accompagnent d'une influence politique accrue des milieux religieux. Les ultra-religieux américains se concentrent principalement dans le Parti républicain, surtout depuis que George W. Bush en a pris la direction, tandis que les juifs orthodoxes et les catholiques américains tendent plus naturellement vers le Parti démocrate.

Lors des élections du 7 novembre 2000, élections que George W. Bush gagna avec moins de votes que son adversaire démocrate Al Gore, les milieux religieux exemptés d'impôts jouèrent un rôle décisif. Ce fut un coup de maître de la part du Parti républicain d'avoir attiré dans son giron les blancs pauvres qui votaient traditionnellement démocrate du temps de Franklin D. Roosevelt et de John F. Kennedy et qui, à cause de la religion, votent aujourd'hui républicain.

On estime, en effet, qu'il existe aux États-Unis un bloc de quelque 30 millions d'électeurs que l'on peut désigner comme des électeurs intégristes au plan religieux, lesquels se désignent comme des *born again*, et qui votent surtout républicain. Ils se distinguent en étant passionnément contre le droit des femmes à l'avortement et contre toute législation limitant le droit de posséder des armes, même les plus meurtrières.

Une fois parvenu au pouvoir de justice, George W. Bush se hâta de récompenser les milieux religieux qui l'avaient ouvertement appuyé en instaurant un régime de subventions publiques pour les œuvres de charité administrées par des églises. Le Parti républicain de George W. Bush réussit le tour de force de donner d'énormes réductions d'impôts aux américains les plus riches, tout en s'attirant l'appui des américains les plus pauvres en leur offrant l'appât d'une idéologie religieuse réactionnaire. Une telle

polarisation politique autour de la religion plutôt qu'en fonction d'intérêts socio-économiques est un nouveau phénomène aux États-Unis.

Est-ce que les États-Unis seraient en train de sombrer dans les ornières des vieux pays européens d'avant la Révolution française de 1789, quand existait une symbiose malsaine entre le pouvoir et la religion? Les rois européens comptaient sur les milieux religieux pour légitimer leur pouvoir absolu et, à leur tour, les rois récompensaient les églises en les exemptant d'impôts et en les couvrant de privilèges de toute nature. La séparation de l'Église et de l'État fut le plus grand acquis de civilisation des trois derniers siècles.

Cette séparation sous-tend à la fois la démocratie et la liberté de religion à l'abri des contrôles étatiques. Ironiquement, c'était justement pour fuir une Europe corrompue par la jonction du pouvoir politique et des religions d'État que de nombreux Européens choisirent d'émigrer aux États-Unis. Aujourd'hui, certains milieux religieux américains souhaiteraient à nouveau investir le gouvernement et s'en servir comme instrument de leur travail apostolique.

En 1954, afin que les milieux exemptés d'impôts, et donc subventionnés, n'abusent indûment de leur statut d'exemption fiscale pour faire de la politique partisane, le sénateur du Texas, Lyndon B. Johnson, fit adopter par le Congrès américain un obscur amendement à la Loi sur l'impôt. En vertu de cet amendement, les groupes bénéficiant d'un statut d'organisation sans but lucratif en vertu du code fiscal américain, ne peuvent appuyer ou attaquer les candidats qui se présentent à une élection, sous peine de se voir retirer leur statut d'exemption fiscale. Il fut adopté par consentement unanime.

Même si la loi est fréquemment violée sans que l'IRS n'intervienne, les milieux religieux américains s'emploient présentement à faire résilier cette résolution. S'ils allaient réussir dans leur entreprise, alors même que la Constitution des États-Unis s'oppose clairement à ce que les milieux religieux investissent le gouvernement, ils effectueraient un coup politique d'une grande ampleur.

Après les attentats du 11 septembre 2001, les milieux religieux américains